



École de *Musique* de l'Outaouais Inc.

855, boul. de la Gappe, pièce 305, Gatineau (Québec) J8T8H9 Tél.: (819) 777-8021

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE L'OUTAOUAIS INC.**

GATINEAU, LE 3 JUIN 2016

Mémoire de l'École de Musique de l'Outaouais Inc.

Politique culturelle du Québec (mise à jour)

L'École de Musique de l'Outaouais Incorporée (ÉMOI), tient tout d'abord à féliciter le Ministère de la Culture et des Communications de son initiative favorisant la mise à jour de la politique culturelle du Québec

Après avoir pris connaissance du guide de consultation, des divers documents et après discussions, l'ÉMOI vous soumet son mémoire eu égard à la musique.

1. Profil de l'organisme :

a) Type d'organisme : L'École de Musique de l'Outaouais fut fondée par Monsieur Gaétan Robichaud en septembre 1973. Elle a acquis en 1975, le statut légal de **corporation sans but lucratif**. Elle est également aujourd'hui un **organisme reconnu pour fin de charité**. L'ÉMOI est également un **organisme reconnu** par le ministère de la **Culture et des Communications du Québec**, ainsi que par le ministère de l'Éducation.

b) Mandat, domaine d'activité : Dans notre région, la formation musicale est assurée par différentes instances ayant des mandats spécifiques. L'école publique assure aux élèves un éveil général à la musique, le Conservatoire de Musique de Gatineau, a le mandat d'assurer l'enseignement supérieur de la discipline et **il revient à une école de musique spécialisée comme la nôtre, le mandat d'assurer la préparation adéquate d'élèves pour accéder aux études supérieures de la discipline.**

c) But et objectifs :

Le but et les objectifs pour lesquels l'École de Musique de l'Outaouais Incorporée existe, sont les suivants :

- But** - Participer au développement culturel de la région de l'Outaouais en **répondant aux besoins de sa population.**
- Objectifs** - Contribuer à la découverte et au développement des aptitudes artistiques en offrant une **formation musicale accessible** aux résidents de la région.
- **Donner un enseignement musical** dans les champs suivants : théorie, éveil musical, voix, instruments et toute autre discipline artistique en accord avec le but de l'École.
 - **Se doter d'outils** nécessaires à la réalisation du but de l'École.

Pour atteindre ce but et ces objectifs, l'École de Musique de l'Outaouais Incorporée dispose de certains moyens, ils sont les suivants :

- Moyens** - **Maintenir et entretenir** des liens étroits avec les différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal), les différentes Commissions scolaires de l'Outaouais **ainsi que le Conservatoire de Musique de Gatineau**, les agences et les organismes **publics et privés**, afin de répondre à **ses** besoins financiers ou autres.
- Donner un enseignement de qualité en recrutant un personnel qualifié dans différentes **disciplines** répondant le mieux possible aux besoins du milieu.
 - Participer au développement de la vie culturelle de la communauté de l'Outaouais **en présentant des activités musicales.**
 - Encourager le perfectionnement des élèves et du personnel.

d) Nombre de membres et caractéristiques :

L'ÉMOI compte environ **trois cents élèves** et offre de l'emploi à une **vingtaine de professeurs de musique diplômés** dispensant un enseignement dans leur domaine de spécialisation.

La répartition des élèves selon l'âge est généralement constituée de 25 % d'adultes et 75 % des 4 à 17 ans. La provenance de la clientèle est principalement des secteurs de Gatineau, de Hull et d'Aylmer et près de 10 % des autres secteurs, des villes québécoises avoisinantes ainsi quelques élèves de l'Ontario.

Depuis 1975, l'École de Musique de l'Outaouais Incorporée s'est dotée d'un Conseil d'administration composé de **sept membres élus, d'un directeur général et d'un représentant des professeurs** (ex-officio). S'ajoute à ceux-ci, des personnes ressources attachées à des tâches spécifiques, afin d'assurer un support administratif et pédagogique.

e) Activités de l'organisme :

Avec plus de **5 000 heures d'enseignement** dispensé pendant l'année pour les cours réguliers, plusieurs autres activités sont réalisées. Voici les principales activités de l'ÉMOI :

- 1.) **Concert de Noël des élèves avec la participation des professeur(e)s** en décembre à la Salle Odysée de la Maison de la culture de Gatineau. Ce concert permet de présenter plusieurs ensembles musicaux formés de nos élèves grâce à l'implication bénévole des professeurs de l'ÉMOI.

e) **Activités de l'organisme (suite) :**

- 2) Une quinzaine de **concerts de classes** à la salle Gaétan-Robichaud de l'ÉMOI (3^e étage de la Maison de la culture de Gatineau) sont réalisés afin de stimuler l'intérêt des élèves et leurs permettre d'acquérir une expérience du contact avec le public.
- 3) Un **concours de bourses d'études musicales de l'ÉMOI** réalisé chaque printemps à la Maison du citoyen, secteur Hull grâce à la collaboration de La MAISON SIMONS, de la Ville de Gatineau et d'organismes de la région ainsi que de la participation du corps professoral pour des prix et la préparation des élèves.
- 4) Deux **concerts annuels** des élèves réalisés à chaque printemps à la Salle Jean-Després, secteur Hull afin de leur permettre d'acquérir une expérience scénique.
- 5) Réalisation du **Camp Musical de l'Outaouais** durant la saison estivale et ce, depuis 1979 ; un camp de jour permettant aux jeunes de s'initier, de se perfectionner ainsi que de vivre l'expérience de la musique en groupe.
- 6) Collaboration avec le **Conservatoire de musique de Gatineau** pour les programmes externes d'enseignement, les programmes *ARCO* et enrichis, le Festival du piano, le Festival de guitare *Alla Grande*, des ensembles, des activités de perfectionnement, les examens et les jurys.
- 7) Implantation du programme « **Art-Études** » dispensé par l'ÉMOI en collaboration avec l'école secondaire de l'Île et maintenant sous la responsabilité de l'École secondaire Mont-Bleu.
- 8) Création de la chorale « **Le Chœur de l'Île** », soutien et appui à de nombreuses organisations musicales de la région.
- 9) Participation dans les médias sociaux et Internet dans le but de promouvoir les activités musicales.

2. Mémoire de l'École de Musique de l'Outaouais Inc. (ÉMOI) :

Au même titre que le livre, la galerie d'art, le théâtre et le patrimoine historique, **la musique** est un mode d'expression culturelle à privilégier. On ne saurait imaginer la mise à jour de la politique culturelle du Québec sans **accorder une place de choix à la musique**.

Dans le contexte géopolitique et en gardant à l'esprit l'identité particulière de la ville de Gatineau et de notre région, il est indispensable que sa population puisse vivre des expériences musicales de première qualité, chez-elle.

En ce sens l'ÉMOI offre à la population de la région depuis 1973 la possibilité de s'initier à la musique ou de perfectionner ses connaissances musicales. Que ce soit par le biais de cours à l'instrument ou de voix, de cours théoriques, de concerts de professeurs et d'élèves, de musique d'ensemble et enfin par un camp musical d'été, l'action de **l'ÉMOI contribue de façon importante au développement de la personne et de la cellule familiale, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie pour les citoyens**.

Notons que l'ÉMOI fait partie d'un **réseau de de plus d'une trentaine d'écoles de musique privées**, réparties à travers la province, **reconnues et subventionnées en partie par le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la qualité de l'enseignement qu'elles dispensent**.

L'existence d'une telle école est importante pour la formation d'un musicien. Au-delà de l'enseignement qui lui est dispensé, l'élève-musicien y retrouve un **milieu dynamique où la musique se fait et se vit**. Celui-ci est exposé à diverses activités connexes par exemple : participation à des concerts, des concours, à des ateliers de perfectionnement, à la musique d'ensemble etc. Pour le citoyen, c'est **un lieu où il peut en toute confiance, avoir accès à des services d'enseignement musical et en être assuré de sa qualité**.

2. Mémoire de l'École de Musique de l'Outaouais Inc. – ÉMOI (suite) :

C'est aussi un milieu où l'élève retrouve toute une gamme d'informations relativement aux diverses productions, événements musicaux et artistiques du milieu et de l'extérieur. Celui-ci est donc stimulé à consommer les productions artistiques et spécialement celles reliées à son champ d'intérêt puisque cela apporte un enrichissement indispensable à sa formation. C'est aussi un milieu qui **permet au jeune de se valoriser**. Cet aspect de **notre mission contribue à enrayer le décrochage scolaire**.

Depuis 2003, l'ÉMOI a emménagé dans des **locaux spécialement construits pour l'enseignement musical** au 3^e étage de la Maison de la culture de Gatineau tout en maintenant une succursale dans le secteur Hull (Centre Jules-Desbiens) pour favoriser l'accessibilité à nos services d'enseignement. Notre Ville est étendue et les besoins de déplacements réguliers entre certains secteurs (ex. Aylmer et Gatineau), dans un laps de temps jugé acceptable pour notre clientèle, citoyen(ne)s demande encore cette présence.

En 2013, l'ÉMOI grâce à une subvention de 107 000 \$ du Ministère de la culture et des communications, a eu la possibilité d'acquérir et de renouveler ses instruments (3 pianos à queues, 5 pianos droits, des violons et plusieurs instruments tels que ; marimba, cloches tubulaires, vibraphone, toms, grosse caisse, congas, glockenspiel etc. pour équiper sa salle de percussion)

Cette initiative a non seulement créé un impact positif sur la qualité de l'enseignement dispensé à l'ÉMOI mais permet également à plusieurs organismes musicaux de profiter de ces acquisitions.

2. Mémoire de l'École de Musique de l'Outaouais Inc. – ÉMOI (suite) :

Il nous apparaît opportun de relever à l'intérieur de ce mémoire, **l'importance du rôle que joue une école de musique comme la nôtre au sein de la collectivité** et de la situer au sein de la formation musicale dans la région. En effet, son existence permet aussi à d'autres organismes musicaux soit d'exister, de se développer ou simplement de faciliter la réalisation de leurs objectifs pour lesquels ils ont été créés. Actuellement, l'ÉMOI accueille dans ses locaux, le **Chœur classique de l'Outaouais** pour leurs répétitions hebdomadaires et l'utilisation des pianos, ainsi que **l'Orchestre Symphonique des Jeunes de l'Outaouais** et de son **Harmonie junior** dont elle participe aussi activement à son développement en s'impliquant au niveau de certaines activités administratives (comptabilité, secrétariat), des espaces pour les répétitions, de l'utilisation des instruments de percussion et d'équipements spécialisés ce qui facilite grandement la réalisation de leurs activités.

Elle facilite la réalisation d'événements musicaux à la Salle Odyssée de la Maison de la culture de Gatineau par exemple à **l'Orchestre Symphonique de Gatineau** en permettant l'utilisation des instruments de percussion et certains équipements et salles de l'ÉMOI pour leurs concerts, aux **Choralies**, au **Conservatoire de musique de Gatineau**, en facilitant l'utilisation des espaces, des équipements, pour **l'Ensemble Prisme**, pour les chorales et pour des ateliers entre autre.

2. Mémoire de l'École de Musique de l'Outaouais Inc. – ÉMOI (suite) :

Afin de donner suite à ces propos, l'École de Musique de l'Outaouais Inc. désire transmettre au comité **ses recommandations**.

ATTENDU QUE l'ÉMOI désire offrir son expertise, ses services et une présence physique qualitative à la région.

ATTENDU QUE le développement d'un partenariat avec le Ministère de la culture et des communications est souhaitable.

RECOMMANDATIONS: Dans le domaine des arts de la scène et particulièrement la formation musicale, nous souhaitons retrouver dans les priorités à la politique culturelle du Québec, une volonté **d'assurer à sa population l'accessibilité à une formation de qualité et un appui tangible en ce sens.**

Nous proposons :

- que la politique encourage le développement d'**un partenariat** avec les organismes culturels œuvrant sur son territoire afin de **faciliter l'accessibilité aux services culturels** pour les citoyen(ne)s;
- que la politique prévoit une **plus grande stabilité de financement** envers les organismes en tenant compte des augmentations du coût de la vie (spécialement en ce qui concerne la formation comme la nôtre) selon des ententes élaborées par un partenariat;
- que la politique **facilite les échanges entre ses partenaires** lorsque cela stimule le développement culturel. Par exemple, appuyer des projets de développement entre le réseau scolaire et une organisation culturelle comme la nôtre.

CONCLUSION :

L'École de Musique de l'Outaouais Inc. vise à étendre son action dans le milieu. D'ores et déjà nous avons développé des liens et collaborations avec le Conservatoire de Musique de Gatineau, la ville de Gatineau, le Chœur classique de l'Outaouais, l'Orchestre symphonique des Jeunes de l'Outaouais, l'Orchestre symphonique de Gatineau, les Commission scolaires de la région.

Par ailleurs **nous accordons beaucoup d'importance au maintien des liens déjà établis avec le Ministère de la culture et des communications et à tout développement futur.**

Voici brièvement exposé notre point de vue. Nous souhaitons au comité, tout le succès possible dans ses travaux.